

Guide du stationnement

Personnes
à mobilité réduite



Depuis le 1^{er} janvier 2024, le contrôle du stationnement payant sur la voie publique à Rennes est réalisé par des véhicules équipés d'un dispositif de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI).

La présence de la carte CMI-Stationnement (Carte mobilité inclusion-Stationnement) ou de la carte CES (Carte européenne de stationnement) ne peut pas être constatée par ces véhicules.

En l'absence de ticket, des Forfaits post-stationnement (FPS) peuvent donc être émis et contestés à juste titre.

Afin d'éviter des FPS, les personnes à mobilité réduite (PMR) peuvent :

- soit s'enregistrer préalablement auprès du bureau du stationnement de la Ville de Rennes. Elles seront alors dispensées de toute autre formalité pour une durée correspondant à la validité de la carte CMI-S/CES.
- soit prendre un ticket gratuit 24h à l'horodateur ou sur l'application flowbird.

Le stationnement du véhicule est gratuit pendant 24 heures dans toute la ville. Au-delà de cette durée, l'opération est à renouveler.

NB : il n'est pas nécessaire d'apposer le ticket de stationnement derrière le pare-brise.



La CMI-Stationnement ou la CES devra rester visible derrière le pare-brise de la voiture à chaque stationnement.

Rappels :

- le stationnement des PMR est gratuit sur toute place payante de stationnement. Il n'y a pas d'obligation de se stationner sur un emplacement réservé.
- le stationnement sur un même emplacement est limité à 24 heures.



Comment enregistrer sa demande auprès des services de la Ville de Rennes ?

La demande d'enregistrement se fait soit :

- au Bureau du stationnement de la Ville de Rennes
71 rue Dupont des Loges, sur rendez-vous,
uniquement le matin de 8h30 à 11h30 (Tel : 02 23 62 24 15)
- ou par internet via le formulaire de demande en ligne
sur <https://rennes.e-habitants.com>
- ou par courrier postal à l'attention du Bureau du stationnement
de la Ville de Rennes, CS 63126 – 35031 Rennes Cedex

Documents nécessaires :

- une copie de la carte grise du véhicule utilisé par le demandeur
- une copie de sa CMI-Stationnement ou CES

Il n'est pas indispensable que le titulaire de la carte soit le propriétaire du véhicule. Toute CMI-S ou CES donne droit à l'enregistrement d'un véhicule. En cas de changement de véhicule, la démarche sera à renouveler.

En cas d'usage d'un véhicule non enregistré, prenez un ticket gratuit (cf rubrique au verso).

Pour tout renseignement, contactez le Bureau du stationnement
Tel : 02 23 62 24 15



Comment prendre un ticket gratuit sur une application mobile de stationnement ?

1. Téléchargez l'application Flowbird parking ou Easypark
2. Sélectionnez l'horodateur le plus proche de votre stationnement et activer l'option PMR

Zone 2050

65 Rue Ginguené

Payant tous les jours
de 9h à 12h et de 14h à 19h
Gratuit Dimanches et jours fériés
Montant FPS 24,70€

Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Porteurs de carte CMI-S / CES, sélectionnez l'option PMR



➡ Y aller

Stationner ici

3. Confirmez la mise à disposition de la carte CMI derrière le pare-brise en cliquant sur «Continuer»



4. Confirmez le ticket PMR
5. Validez le ticket PMR en cliquant sur « Confirmer » même si le ticket est gratuit
6. Le ticket PMR est confirmé par l'écran suivant

Confirmation de transaction

Votre paiement a été effectué avec succès.

	PMR	
	Ticket n°	114256600
	Véhicule	CJ-602-JW
	Heure de début	mar. 10 oct. 13:51
	Heure de fin	jeu. 12 oct. 13:51
	Tarif	PMR de Passage
	Montant	Gratuit

OK

☆ Ajouter aux favoris



Comment prendre un ticket gratuit à l'horodateur ?

1. Appuyez sur «Usager CMI-S/CES 24h»

The screenshot shows a digital interface for a parking ticket machine. At the top, it says "Ville de RENNES". Below that is a red banner with the text "ALERTE FRAUDE A LA CARTE BANCAIRE" and "CET APPAREIL NE PEUT EN AUCUN CAS" followed by "AVALER VOTRE CARTE". The main area has three sections:

- Pour régler votre stationnement**: Contains a large blue button labeled "Appuyez sur 1".
- Usager CMI-S / CES**: Contains a blue button with icons for a car, a person with a wheelchair, and a person with a child, followed by the text "Appuyez sur 2".
- Informations légales**: Contains a grey button with an "i" icon followed by the text "Appuyez sur 2".

To the right, there is a red box titled "TICKET HORAIRE" containing a table of parking rates:

Min	6mn	=	0,20 €
18mn	=	0,60 €	
30mn	=	1,00 €	
1h00	=	2,20 €	
1h25	=	3,20 €	
1h30	=	4,20 €	
Max	4h00	=	34,20 €

Below the table, it says "Payant tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19h" and "Gratuit dimanche et jours fériés". At the bottom, it says "Forfait Post-Stationnement : 34,20€" and "Le forfait est dû en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement".

Ville de Rennes
Direction de la voirie
Tél: 02.23.62.10.10 www.metropole.rennes.fr

Ne rend pas la monnaie

CR VISA

2. Saisissez la plaque d'immatriculation du véhicule
3. Assurez-vous d'avoir laissé en évidence la carte CMI-Stationnement ou CES derrière le pare-brise.



Plus d'infos

metropole.rennes.fr/le-stationnement-rennes

Bureau du stationnement
71 rue Dupont des Loges
Tél. 02 23 62 24 15